

# Pas de dérapage

En réponse à la dégradation de l'économie de l'officine, la majorité des titulaires adoptent une attitude défensive en gérant leur entreprise par les charges. Cette maîtrise ne suffit cependant pas à préserver les résultats.

Par François Pouzaud

## CONTRIBUTEURS



Philippe Becker  
(Fiducial)

PHILIPPE MATSAS



Joël Lecœur  
(Lecœur, Leduc et associés)

### UNE REVALORISATION SALARIALE SUPÉRIEURE À L'INFLATION

Dans l'enquête économique de la FSPF, les frais de personnel (+ 0,77 %) augmentent plus vite que la marge (+ 0,68 %). L'explication ? Les titulaires ont continué à assurer la progression de la rémunération de leur équipe ; l'accord sur la revalorisation du point au 1<sup>er</sup> janvier 2015 s'est traduit par une augmentation de 1,4 %, soit une révision salariale supérieure à l'inflation.

**A**vec la baisse généralisée de l'activité, l'évolution des charges d'exploitation de l'officine devient problématique, car leur poids (rapporté au CA HT) s'alourdit significativement. Les plus touchées sont les petites officines et les pharmacies qui dévissent en termes de CA. « *Le ratio de frais de personnel n'a jamais été aussi élevé depuis 2004* », relève Philippe Becker, directeur du département Pharmacie de Fiducial dans ses moyennes professionnelles 2015. Ils représentent 10,70 % du CA HT contre 10,34 % en 2014. Ils sont moindres dans les officines rurales (10,16 % du CA HT). A l'inverse, les pharmacies de centre-ville et de centre commercial ont les taux les plus élevés (respectivement 10,93 % et 11,96 % du CA HT). La logique est donc respectée, sachant qu'en milieu urbain et dans les centres commerciaux, les plages horaires sont plus larges, et le nombre de salariés est plus important. Dans l'ensemble, la progression de 0,77 % des frais de personnel démontre une relative maîtrise de ce poste, aidée par la mise en place du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) dont l'apport est de 6 k€ par officine en moyenne. « *Les petites officines ont, une nouvelle fois, contenu ce poste, mais le plus souvent au détriment de la qualité de vie du titulaire, telle la réduction de la période de remplacement* », souligne Joël Lecœur, expert-comptable du cabinet Lecœur Leduc et associés. La mise en place de nouveaux services aura vraisemblablement un impact à l'avenir sur la masse salariale. Le poste « autres charges et charges externes » ne s'améliore pas non plus (5,28 % en 2015, contre 5,01 % en 2014). En 2015, toujours selon Fiducial, la part des loyers, principal poste des charges externes, a d'ailleurs encore augmenté (1,43 % contre 1,34 % en 2014). Alors que les officines rurales ont stabilisé leur loyer au même niveau que 2014 (1,28 %), ces frais incompressibles acquittés par les pharmacies urbaines deviennent de plus en plus insoutenables (23 864 € par an en moyenne), particulièrement pour les pharmacies d'hyper centre-ville où la pression immobilière est la plus forte. L'enquête économique de la FSPF fait ressortir qu'en 2015, les titulaires ont remis à plus tard certaines dépenses. Les investissements sont en berne, d'où un recul des amortissements de 1 000 € en moyenne (- 4,06 %) et du poste amortissement et provisions (- 2,2 %). Autres faits remarquables : après une forte augmentation en 2014 consécutivement à un changement de base taxable, les cotisations de l'exploitant se stabilisent (+ 0,6 %). Le poste impôts et taxes continue de diminuer (- 9,3 %) du fait principalement de la suppression progressive de la contribution sociale (C3S à 0,16 % du CA) pour les sociétés. Compte tenu de la faible progression de la marge et du maintien de la progression des salaires, l'EBE se dégrade logiquement, perdant 4,26 % (6 k€) pour s'établir à 145 k€. Le résultat d'exploitation (- 4,31 %) et le résultat net (- 4,07 %) suivent la même tendance. •